

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE



**THINK AHEAD.
STAY AHEAD.**

TABLE DES MATIÈRES

2	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
3	Rapport de l'auditeur indépendant
5	États financiers du Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney
18	Notes annexes

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été dressés par Picton Mahoney Asset Management, gestionnaire du Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de toutes les informations et déclarations contenues dans ces états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux exigences des Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction maintient des processus appropriés pour s'assurer que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. L'auditeur a effectué l'audit des états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer aux porteurs de parts son opinion sur les présents états financiers. Son rapport est présenté aux pages suivantes.

Picton Mahoney Asset Management

Toronto (Ontario)

Le 24 mars 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts et au fiduciaire du
Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney (le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière, et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds 2024.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 24 mars 2025

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux

	31 décembre 2024 \$	31 décembre 2023 \$
Actif		
Actif courant		
Positions acheteur, à la juste valeur*	153 925 269	165 378 258
Trésorerie	-	150 303 317
Trésorerie, cédée en garantie	2 589 119	29 978 290
Options achetées*	268 841	95 572
Gain latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur	129 978	5 623 914
Gain latent sur les contrats sur différence	-	8 926
Souscriptions à recevoir	41 775	152 551
Montant à recevoir pour les placements vendus	-	425 312
Dividendes à recevoir	47 823	237 200
Intérêts et autres montants à recevoir	999 987	532 800
	158 002 792	352 736 140
Passif		
Passifs courants		
Positions vendeur, à la juste valeur**	11 364 907	41 138 186
Options vendues**	13 494	42 543
Perte latente sur les contrats de change à terme, à la juste valeur	4 475 447	-
Perte latente sur les contrats sur différence	-	378 163
Frais de gestion à payer	105 228	101 549
Découvert	270 214	-
Rémunération au rendement à verser	65 757	214 188
Rachats à payer	43 083	189 397
Charges à payer	258 503	210 011
Achats de placements à payer	-	1 855 963
Dividendes à payer	49 644	121 796
	16 646 277	44 251 796
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	141 356 515	308 484 344
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	12 065 301	14 934 051
Catégorie F	115 425 258	131 179 135
Catégorie I	13 865 956	162 371 158
Nombre de parts rachetables en circulation		
Catégorie A	1 045 127	1 299 571
Catégorie F	9 419 878	10 851 949
Catégorie I	995 747	12 060 642
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	11,54	11,49
Catégorie F	12,25	12,09
Catégorie I	13,93	13,46
* Positions acheteur, au coût	147 703 025	167 343 448
** Positions vendeur, au coût	(11 193 088)	(40 990 838)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du gestionnaire

David Picton

Arthur Galloway



Président



Chef des finances

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre

	2024 \$	2023 \$
Revenus		
Gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés		
Intérêts à distribuer	4 943 919	4 740 981
Dividendes	609 643	877 516
Gain (perte) net réalisé sur les placements et les options	6 365 260	18 812 851
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme et les contrats sur différence	(2 629 646)	(5 219 386)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options, des contrats de change à terme et des contrats sur différence	(1 235 309)	(7 643 165)
Intérêts et coûts d'emprunt	(103 499)	(150 239)
Charge de dividendes	(533 479)	(488 143)
Gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés	7 416 889	10 930 415
Autres revenus		
Revenu de prêt de titres	4 779	1 407
Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs	1 212 953	39 477
Total des revenus	8 634 621	10 971 299
Charges		
Frais de gestion	1 659 495	2 033 235
Rémunération au rendement	870 386	466 877
Coûts de transactions	165 208	359 004
Information aux porteurs de titres	139 137	220 576
Frais d'administration	114 872	194 823
Retenues d'impôts	52 928	80 095
Frais juridiques	42 765	51 306
Honoraires d'audit	20 876	40 115
Frais du comité d'examen indépendant	6 550	6 886
Total des charges avant déduction des charges absorbées par le gestionnaire	3 072 217	3 452 917
Moins : Charges absorbées par le gestionnaire	-	-
Total des charges après déduction des charges absorbées par le gestionnaire	3 072 217	3 452 917
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 562 404	7 518 382
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie		
Catégorie A	351 727	430 406
Catégorie F	4 185 376	5 066 562
Catégorie I	1 025 301	2 021 414
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	0,31	0,32
Catégorie F	0,42	0,41
Catégorie I	0,79	0,72

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Exercices clos les 31 décembre

	2024 \$	2023 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		
Catégorie A	14 934 051	18 087 105
Catégorie F	131 179 135	183 937 418
Catégorie I	162 371 158	139 778 516
	<u>308 484 344</u>	<u>341 803 039</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A	351 727	430 406
Catégorie F	4 185 376	5 066 562
Catégorie I	1 025 301	2 021 414
	<u>5 562 404</u>	<u>7 518 382</u>
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Catégorie A	614 750	2 058 616
Catégorie F	29 292 306	30 141 327
Catégorie I	-	150 000 000
	<u>29 907 056</u>	<u>182 199 943</u>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A	251 406	578 089
Catégorie F	1 977 295	4 283 939
Catégorie I	245 455	5 656 029
	<u>2 474 156</u>	<u>10 518 057</u>
Rachat de parts rachetables		
Catégorie A	(3 827 867)	(5 611 311)
Catégorie F	(48 873 329)	(87 159 577)
Catégorie I	(149 530 503)	(129 428 772)
	<u>(202 231 699)</u>	<u>(222 199 660)</u>
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	<u>(169 850 487)</u>	<u>(29 481 660)</u>

	2024 \$	2023 \$
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu de placement net		
Catégorie A	(219 429)	-
Catégorie F	(1 980 487)	-
Catégorie I	(208 142)	-
	<u>(2 408 058)</u>	<u>-</u>
Gains en capital		
Catégorie A	(39 337)	(608 854)
Catégorie F	(355 038)	(5 090 534)
Catégorie I	(37 313)	(5 656 029)
	<u>(431 688)</u>	<u>(11 355 417)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(167 127 829)</u>	<u>(33 318 695)</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		
Catégorie A	12 065 301	14 934 051
Catégorie F	115 425 258	131 179 135
Catégorie I	13 865 956	162 371 158
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice	<u>141 356 515</u>	<u>308 484 344</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

	2024 \$	2023 \$		2024 \$	2023 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5 562 404	7 518 382	Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	(365 590)	(837 360)
Ajustements au titre des éléments suivants :			Produit de l'émission de parts rachetables	29 826 027	181 504 195
(Gain) perte de change latente sur la trésorerie	(569 345)	553 737	Montants versés au rachat de parts rachetables	(202 186 208)	(221 849 870)
(Gain) perte nette réalisée sur les placements et les options	(6 365 260)	(18 812 851)	Augmentation (diminution) des emprunts sur marge	-	(878 112)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements, des options, des contrats de change à terme et des contrats sur différence	1 235 309	7 643 165	Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(172 725 771)	(42 061 147)
(Augmentation) diminution des intérêts et autres montants à recevoir	(467 187)	(500 575)	Gain (perte) de change latent sur la trésorerie	569 345	(553 737)
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	189 377	(156 845)	Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(178 532 047)	68 670 244
Augmentation (diminution) des intérêts et autres montants à payer	-	(9 262)	Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	180 281 607	112 165 100
Augmentation (diminution) des dividendes à payer	(72 152)	121 796	Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 318 905	180 281 607
Augmentation (diminution) des autres montants et charges à payer	(96 260)	247 981	Trésorerie	-	150 303 317
Achat de titres – position acheteur et rachat de placements vendus à découvert	(430 974 268)	(537 985 968)	Trésorerie, cédée en garantie	2 589 119	29 978 290
Produit tiré de la vente de titres – position acheteur et produit de la vente à découvert de placements	425 751 106	652 111 831	Découvert	(270 214)	-
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(5 806 276)	110 731 391	Trésorerie nette (découvert)	2 318 905	180 281 607

Éléments classés dans les activités d'exploitation :

Intérêts reçus, déduction faite des retenues d'impôts	4 476 732	4 240 406
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	746 092	640 576
Intérêts et coûts d'emprunt payés	(103 499)	(159 501)
Dividendes payés	(605 631)	(366 347)

Déduction faite des transferts hors trésorerie et des substitutions de 191 805 \$ (550 905 \$ en 2023)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2024

Mon-naïe*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Mon-naïe*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
POSITIONS ACHETEUR (109,1 %)					56 100	Everi Holdings Inc.	1 001 751	1 090 033	
Actions canadiennes (5,6 %)					45 611	Frontier Communications Parent Inc.	2 225 216	2 276 253	
Matériaux (1,8 %)					9 771	GIGCapital 7 Inc.	15 136	16 161	
	65 700	Filo Corp.	2 097 894	2 091 231	53 500	HashiCorp Inc.	2 417 562	2 632 258	
	30 900	SilverCrest Metals Inc., NYSE	453 559	404 410	12 223	Hess Corp.	2 386 750	2 338 211	
			2 551 453	2 495 641	6 980	iLearningEngines Holdings Inc., bons de souscription, 16-04-29	1 906	131	
Industrie (0,3 %)					62 100	Infinera Corp.	565 019	586 784	
	12 000	Héroux-Devtek Inc.	371 046	381 360	6 824	Juniper Networks Inc.	344 258	367 547	
Produits financiers (3,5 %)					46 300	Kellanova	5 080 401	5 391 707	
	36 780	Banque canadienne de l'Ouest	1 637 321	2 160 825	8 470	Newbury Street Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-27	1 987	-	
	48 246	CI Financial Corp.	1 505 376	1 492 731	990	Northern Star Investment Corp. II, bons de souscription, 31-01-28	-	7	
	9 845	Banque Nationale du Canada	1 226 345	1 316 572	23 900	Pactiv Evergreen Inc.	587 789	600 499	
	3 600	VM Hotel Acquisition Corp., restr.	38	44	13 500	Papaya Growth Opportunity Corp. I, bons de souscription	419	390	
	1 200	VM Hotel Acquisition Corp.	15 192	15	20 900	Pershing Square Tontine Holdings Ltd.	-	3	
			4 384 272	4 970 187	5 225	Pershing Square Tontine Holdings Ltd., droits	-	1	
		Total des actions canadiennes – position acheteur	7 306 771	7 847 188	102 750	Retail Opportunity Investments Corp.	2 485 395	2 565 388	
Titres de créance canadiens (16,4 %)					8 110	Roadzen Inc., bons de souscription, 30-11-28	276	1 750	
Billets à court terme (16,4 %)					61 800	Smartsheet Inc.	4 621 900	4 980 015	
CAD	23 500 000	Bon du Trésor du Canada, 3,110 %, 18-06-25	23 141 155	23 141 155	37 800	Summit Materials Inc.	2 700 779	2 750 831	
		Total des titres de créance canadiens – position acheteur	23 141 155	23 141 155	8 110	Syntec Optics Holdings Inc., bons de souscription, 08-11-26	328	1 283	
Actions mondiales (49,9 %)					8 110	Tevogen Bio Holdings Inc., bons de souscription, 04-11-26	341	630	
Actions américaines (23,2 %)					17 987	United States Steel Corp.	1 156 436	879 289	
	13 500	Abpro Holdings Inc., bons de souscription, 02-06-28	417	1 213	16 520	Viveon Health Acquisition Corp., bons de souscription, 31-12-27	3 218	143	
	18 000	Air Transport Services Group Inc.	558 077	569 012	5 390	XBP Europe Holdings Inc., bons de souscription, 31-12-27	2 753	310	
	1 892	AirJoule Technologies Corp., bons de souscription	127	2 748	18 890	Zeo Energy Corp., bons de souscription, 20-10-26	884	2 839	
	16 160	Alpha Modus Holdings Inc., bons de souscription, 26-08-26	3 459	1 966	10 780	Zoomcar Holdings Inc., bons de souscription, 01-07-28	351	304	
	16 160	AltEnergy Acquisition Corp., bons de souscription, 02-11-28	721	98	79 626	Zuora Inc.	1 101 389	1 136 026	
	35 949	Avid Bioservices Inc.	610 782	638 521			31 862 492	32 813 852	
	5 200	Berry Global Group Inc.	505 027	483 646	Actions internationales (26,7 %)				
	8 110	CERo Therapeutics Holdings Inc., bons de souscription, 01-09-26	262	97	49 600	Agriculture & Natural Solutions Acquisition Corp.	682 049	748 305	
	42 376	ChampionX Corp.	1 938 260	1 657 108	29 400	Alchemy Investments Acquisition Corp. 1, bons de souscription, 26-06-28	-	3 810	
	5 390	Direct Selling Acquisition Corp., bons de souscription	1 021	85	51 600	Aldei Financial II Inc.	713 081	746 568	
	7 170	Electriq Power Holdings Inc., bons de souscription, 31-07-28	2 212	3					
	40 900	Endeavor Group Holdings Inc.	1 539 883	1 840 562					

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2024

Mon-naie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Mon-naie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
	77 400	Andretti Acquisition Corp. II	1 047 574	1 112 059		1 055	Cohen Circle Acquisition Corp., parts de cat. A	14 360	15 173
	38 700	Andretti Acquisition Corp. II, bons de souscription, 24-10-29	-	8 622		10 546	Cohen Circle Acquisition Corp., parts de cat. B	72	76
	18 760	Andretti Acquisition Corp. II, parts de cat. A	101	108		18 898	Colombier Acquisition Corp. II	258 724	319 356
	2 345	Andretti Acquisition Corp. II, parts de cat. B	31 701	33 726		7 566	Colombier Acquisition Corp. II, bons de souscription, 31-12-28	-	17 410
	174 900	Arcadium Lithium plc	1 327 041	1 290 413		10 780	CSLM Acquisition Corp., droits	296	1 860
	140 600	Ares Acquisition Corp. II	1 944 771	2 220 287		5 390	CSLM Acquisition Corp., bons de souscription	165	620
	36 850	Ares Acquisition Corp. II, bons de souscription, 12-06-28	-	7 950		13 500	DP Cap Acquisition Corp. I, bons de souscription	627	485
	10 420	Baird Medical Investment Holdings Ltd., bons de souscription, 21-09-28	309	3 747		8 600	Dynamix Corp.	119 949	122 696
	35 199	Black Spade Acquisition II Co.	470 305	503 197		4 550	Enstar Group Ltd.	2 026 968	2 107 445
	11 733	Black Spade Acquisition II Co., bons de souscription, 28-08-30	-	7 594		93 900	EQV Ventures Acquisition Corp.	1 282 929	1 347 776
	13 700	Bleichroeder Acquisition Corp. I, droits, 14-02-25	-	3 350		31 300	EQV Ventures Acquisition Corp., bons de souscription, 07-08-30	-	16 206
	13 700	Bleichroeder Acquisition Corp. I	190 779	194 276		20 600	Fact II Acquisition Corp.	288 448	295 678
	6 900	Bold Eagle Acquisition Corp.	95 555	100 030		16 160	Finnovate Acquisition Corp., bons de souscription	538	1 102
	8 110	Borealis Foods Inc., bons de souscription, 26-08-26	225	883		49 200	GigCapital7 Corp.	661 833	707 244
	8 900	Bowen Acquisition Corp.	117 128	140 033		49 200	GigCapital7 Corp., bons de souscription, 11-09-29	-	4 550
	8 900	Bowen Acquisition Corp., droits	-	2 145		10 480	Global Blue Group Holding AG, bons de souscription, 31-08-25	14 479	460
	16 160	Cactus Acquisition Corp. I Ltd., bons de souscriptions, 29-10-26	521	281		133 000	GP-ACT III Acquisition Corp., NASD	1 821 095	1 943 421
	17 600	Cantor Equity Partners Inc.	241 533	261 224		14 522	GP-ACT III Acquisition Corp., hors cote	79	84
	8 110	Captivision Inc., bons de souscription, 16-11-28	-	117		66 500	GP-ACT III Acquisition Corp., NASD, bons de souscription, 31-12-27	-	13 390
	131 900	Centurion Acquisition Corp.	1 816 729	1 916 914		18 152	GP-ACT III Acquisition Corp., hors cote, bons de souscription, 31-12-27	24 831	26 106
	65 950	Centurion Acquisition Corp., bons de souscription, 01-08-29	-	12 805		8 582	Graf Global Corp., parts de cat. A	47	49
	14 773	Centurion Acquisition Corp., parts de cat. A	81	85		10 728	Graf Global Corp., parts de cat. B	14 726	15 429
	18 466	Centurion Acquisition Corp., parts de cat. B	25 312	26 558		35 350	Graf Global Corp., bons de souscription, 07-08-29	-	7 372
	14 200	Chenghe Acquisition II Co.	195 101	206 676		70 700	Graf Global Corp.	968 248	1 025 964
	7 100	Chenghe Acquisition II Co., bons de souscription, 29-07-29	-	523		34 400	GSR III Acquisition Corp.	476 976	497 712
	15 300	Churchill Capital Corp. IX, bons de souscription, 11-06-29	-	9 572		730	GSR III Acquisition Corp., parts de cat. A	-	-
	61 200	Churchill Capital Corp. IX	838 965	910 989		6 489	GSR III Acquisition Corp., parts de cat. B	10 157	10 499
	27 498	Cohen Circle Acquisition Corp. I	378 180	395 478		14 200	Haymaker Acquisition Corp. 4	187 731	219 951
	9 166	Cohen Circle Acquisition Corp. I, bons de souscription, 29-11-29	-	5 800		8 700	Haymaker Acquisition Corp. 4, bons de souscription, 12-09-28	-	1 752
	2	Cohen Circle Acquisition Corp. I, NASD	28	29		136 300	HCM II Acquisition Corp.	1 869 556	1 964 197

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2024

Mon-naïe*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Mon-naïe*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
	68 150	HCM II Acquisition Corp., bons de souscription, 10-10-29	-	11 762		126 700	Mercer Park Opportunities Corp., bons de souscription, 29-08-29	-	9 111
	12 655	HCM II Acquisition Corp., cat. A	69	73		126 700	Mercer Park Opportunities Corp., droits	-	9 111
	15 818	HCM II Acquisition Corp., cat. B	21 573	22 750		17 200	Mountain Lake Acquisition Corp.	244 903	247 866
	14 060	Investcorp AI Acquisition Corp., bons de souscription, 28-06-27	-	324		99 200	Nabors Energy Transition Corp. II	1 358 995	1 540 838
	39 000	Israel Acquisitions Corp.	527 766	634 379		26 150	Nabors Energy Transition Corp. II, bons de souscription, 05-09-28	-	6 017
	52 400	Israel Acquisitions Corp., bons de souscription, 28-02-28	-	3 022		42 900	Newbury Street II Acquisition Corp.	597 402	616 374
	27 500	Jackson Acquisition Co II	389 662	397 880		25 428	Newbury Street II Acquisition, parts de cat. A	141	146
	117 500	Launch One Acquisition Corp.	1 600 393	1 696 653		2 543	Newbury Street II Acquisition, parts de cat. B	35 260	36 574
	58 750	Launch One Acquisition Corp., bons de souscription, 29-08-29	-	11 407		5 390	Northern Revival Acquisition Corp., bons de souscription	1 871	233
	17 165	Launch One Acquisition Corp., cat. A	94	99		5 200	Oaktree Acquisition Corp. III Life Sciences	72 012	75 759
	21 456	Launch One Acquisition Corp., cat. B	29 263	30 858		21 550	Pearl Holdings Acquisition Corp., bons de souscription, 15-12-26	837	1 336
	48 100	Launch Two Acquisition Corp.	656 751	689 011		5 407	PowerUp Acquisition Corp., bons de souscription, 18-02-27	-	369
	24 050	Launch Two Acquisition Corp., bons de souscription, 26-11-29	-	6 741		7 100	RF Acquisition Corp. II	96 592	104 359
	8 436	Launch Two Acquisition Corp., cat. A	46	49		7 100	RF Acquisition Corp. II, droits	-	564
	10 546	Launch Two Acquisition Corp., cat. B	14 336	15 167		10 780	Roth CH Acquisition Co., bons de souscription, 29-10-28	332	144
	30 200	Legato Merger Corp. III	408 439	446 934		6 532	Silexion Therapeutics Corp., bons de souscription, 15-08-29	1 859	316
	15 100	Legato Merger Corp. III, bons de souscription, 28-03-29	-	3 475		69 000	Silverbox Corp. IV	946 437	1 001 294
	106 400	Lionheart Holdings	1 460 495	1 547 085		23 000	Silverbox Corp. IV, bons de souscription, 24-09-29	-	7 615
	53 200	Lionheart Holdings, bons de souscription, 09-08-29	-	8 416		14 776	SilverBox Corp. IV, cat. A	81	85
	12 874	Lionheart Sponsor, LLC, parts de cat. A	58	61		1 847	SilverBox Corp. IV, cat. B	25 347	26 564
	16 092	Lionheart Sponsor, LLC, parts de cat. B	22 135	23 144		98 600	SIM Acquisition Corp. I	1 342 912	1 423 745
	129 700	M3-Brigade Acquisition V Corp.	1 794 783	1 876 547		49 300	SIM Acquisition Corp. I, bons de souscription, 28-08-29	-	8 579
	64 850	M3-Brigade Acquisition V Corp., bons de souscription, 23-09-30	-	16 788		4 218	SIM Acquisition Corp. I, parts de cat. A	19	20
	12 101	M3-Brigade Sponsor V LLC, parts de cat B	24 800	26 106		5 273	SIM Acquisition Corp. I, parts de cat. B	7 187	7 584
	14 522	M3-Brigade Sponsor V LLC, parts de cat A	79	84		17 700	Spark I Acquisition Corp.	242 745	270 855
	7 640	Mars Acquisition Corp., droits	-	4 175		9 900	Spark I Acquisition Corp., bons de souscription, 27-11-28	-	1 512
	23 000	Melar Acquisition Corp. I	315 709	333 434		19 717	TortoiseEcofin Acquisition Corp. III, bons de souscription	74	85
	11 500	Melar Acquisition Corp. I, bons de souscription, 01-06-31	-	1 902		16 300	Translational Development Acquisition Corp.	234 908	235 131
	126 700	Mercer Park Opportunities Corp.	1 738 904	1 803 987					

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2024

Mon-naie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Mon-naie*	Nombre d'actions/de parts/valeur nominale	Description des titres	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
	24 270	Valuence Merger Corp. I, bons de souscription, 01-03-27	-	1 225		(27 800)	Endeavor Group Holdings Inc.	(1 042 626)	(1 251 042)
	24 200	Voyager Acquisition Corp.	332 180	349 090		(1 457)	Granite Construction Inc.	(203 421)	(183 794)
	12 100	Voyager Acquisition Corp., bons de souscription, 16-05-31	-	2 175				(5 076 213)	(5 215 052)
	34 400	Willow Lane Acquisition Corp.	476 881	493 754			Actions internationales (-1,6 %)		
	7 800	Zalatoris II Acquisition Corp.	113 190	121 715		(35 525)	Arcor plc	(501 176)	(480 779)
	17 520	Zooz Power Ltd., bons de souscription, 04-04-29	500	1 398		(15 517)	Nokia Oyj	(89 515)	(98 863)
			35 297 923	37 772 073		(31 134)	Schlumberger N.V.	(2 016 854)	(1 716 756)
		Total des actions mondiales – position acheteur	67 160 415	70 585 925				(2 607 545)	(2 296 398)
		Titres de créance mondiaux (37,0 %)					Total – actions mondiales – position vendeur	(7 683 758)	(7 511 450)
		Billets à court terme (36,2 %)					Options (0,0 %)		
USD	36 500 000	Bon du Trésor des États-Unis, 4,888 %, 06-02-25	48 822 190	51 276 957			Total – options vendues – se reporter à l'annexe A	(20 056)	(13 494)
		Obligations du Trésor des États-Unis (0,8 %)					Coûts de transactions	(4 298)	-
USD	70 000	Axon Enterprise Inc., 0,500 %, 15-12-27	295 542	262 763			Total – positions vendeur	(11 193 088)	(11 378 401)
USD	196 000	Cinemark Holdings Inc., 4,500 %, 15-08-25	626 861	613 073			Contrats de change à terme (-3,1 %)		
USD	70 000	Granite Construction Inc., 3,750 %, 15-05-28	216 558	198 208			Total – couverture des devises – se reporter à l'annexe B	(4 345 469)	
			1 138 961	1 074 044			TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE (98,0 %)	136 509 937	138 470 240
		Total des titres de créance mondiaux – position acheteur	49 961 151	52 351 001			Autres actifs, moins les passifs (2,0 %)		2 886 275
		Options (0,2 %)					TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,0 %)		141 356 515
		Total des options achetées – se reporter à l'annexe A	157 008	268 841					
		Coûts de transactions	(23 475)	-					
		Total – positions acheteur	147 703 025	154 194 110					
		POSITIONS VENDEUR (-8,0 %)							
		Actions canadiennes (-2,7 %)							
		Matériaux (-0,3 %)							
	(33 398)	Lundin Mining Corp.	(460 438)	(413 133)					
		Produits financiers (-2,4 %)							
	(26 254)	Banque Nationale du Canada	(3 024 538)	(3 440 324)					
		Total des actions canadiennes – position vendeur	(3 484 976)	(3 853 457)					
		Actions mondiales (-5,3 %)							
		Actions américaines (-3,7 %)							
	(300)	Axon Enterprise Inc.	(288 179)	(256 427)					
	(12 043)	Chevron Corp.	(2 457 972)	(2 508 676)					
	(13 629)	Cinemark Holdings Inc.	(620 529)	(607 249)					
	(49 579)	Coeur Mining Inc.	(463 486)	(407 864)					

* Monnaie d'origine du titre de créance

ANNEXE A

OPTIONS (0,2 %)

Émetteur	Type d'option	Nombre d'options	Prix d'exercice \$	Échéance	Coût moyen \$	Juste valeur \$
United States Steel Corp.	Option d'achat	69	40 \$	Janvier 2025	44 143	25 901
					44 143	25 901
Banque canadienne de l'Ouest	Option de vente	199	40 \$	Mars 2025	12 342	2
Filo Corp.	Option de vente	69	29 \$	Février 2025	2 122	2 203
Juniper Networks Inc.	Option de vente	65	32 \$	Janvier 2026	16 409	8 413
Juniper Networks Inc.	Option de vente	116	35 \$	Janvier 2025	11 412	6 256
Kellanova	Option de vente	163	65 \$	Juin 2025	7 889	12 753
Nokia Oyj Inc.	Option de vente	69	5 \$	Janvier 2025	1 426	1 389
United States Steel Corp.	Option de vente	177	40 \$	Janvier 2025	61 265	211 924
					112 865	242 940
Total des options achetées					157 008	268 841
Frontier Communications	Option d'achat – position vendeur	(183)	35 \$	Février 2025	(12 287)	(7 896)
Frontier Communications Parent Inc.	Option d'achat – position vendeur	(30)	35 \$	Janvier 2025	(619)	(324)
Juniper Networks Inc.	Option d'achat – position vendeur	(45)	40 \$	Janvier 2025	(1 522)	(57)
Summit Materials Inc.	Option d'achat – position vendeur	(35)	53 \$	Janvier 2025	(714)	(309)
					(15 142)	(8 586)
Juniper Networks Inc.	Option de vente – position vendeur	(65)	27 \$	Janvier 2026	(2 742)	(4 207)
Smartsheet Inc.	Option de vente – position vendeur	(65)	55 \$	Janvier 2025	(2 172)	(701)
					(4 914)	(4 908)
Total des options vendues					(20 056)	(13 494)

ANNEXE B

CONTRATS DE CHANGE À TERME (-3,1 %)

Devise achetée	Devise vendue	Taux à terme	Échéance	Juste valeur (\$)	Contrepartie	Notation
4 000 000 USD	5 614 240 CAD	0,71247	13-02-25	128 587	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
1 500 000 USD	2 152 350 CAD	0,69691	13-02-25	1 391	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
Gain latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur				129 978		
556 960 CAD	400 000 USD	1,39240	13-02-25	(17 306)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
120 882 740 CAD	87 307 000 USD	1,38457	13-02-25	(4 458 141)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1
Perte latente sur les contrats de change à terme, à la juste valeur				(4 475 447)		
Gain (perte) net latent sur les contrats de change à terme, à la juste valeur				(4 345 469)		

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS

Aux 31 décembre 2024 et 2023

1. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2024 et 2023.

ACTIF (PASSIF) À LA JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024				
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions – position acheteur	72 270 053	6 163 060	-	78 433 113
Billets à court terme – position acheteur	-	74 418 112	-	74 418 112
Obligations – position acheteur	-	1 074 044	-	1 074 044
Options – position acheteur	268 841	-	-	268 841
Contrats à terme – position acheteur	-	129 978	-	129 978
Actions – position vendeur	(11 364 907)	-	-	(11 364 907)
Options – position vendeur	(13 494)	-	-	(13 494)
Contrats à terme – position vendeur	-	(4 475 447)	-	(4 475 447)
Total	61 160 493	77 309 747	-	138 470 240

ACTIF (PASSIF) À LA JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023				
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions – position acheteur	109 939 612	201 313	-	110 140 925
Billets à court terme – position acheteur	-	48 027 927	-	48 027 927
Obligations – position acheteur	-	7 209 406	-	7 209 406
Options – position acheteur	95 572	-	-	95 572
Contrats à terme – position acheteur	-	5 623 914	-	5 623 914
Contrats sur différence – position acheteur	-	8 926	-	8 926
Actions – position vendeur	(41 138 186)	-	-	(41 138 186)
Options – position vendeur	(42 543)	-	-	(42 543)
Contrats sur différence – position vendeur	-	(378 163)	-	(378 163)
Total	68 854 455	60 693 323	-	129 547 778

2. TRANSFERTS ENTRE LES NIVEAUX 1 ET 2

Le tableau suivant présente les titres détenus aux 31 décembre 2024 et 2023 qui ont été transférés entre les niveaux 1 et 2.

31 décembre 2024		Transfert du niveau 1 au niveau 2 \$	Transfert du niveau 2 au niveau 1 \$
Actions – position acheteur		2 350	705
		2 350	705
31 décembre 2023		Transfert du niveau 1 au niveau 2 \$	Transfert du niveau 2 au niveau 1 \$
Actions – position acheteur		202	810
		202	810

Les actions déclassées du niveau 1 se rapportent à des positions négociées sur un marché étroit aux 31 décembre 2024 et 2023 ou vers ces dates, mais qui étaient activement négociées aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement.

Les actions transférées au niveau 1 se rapportent à des positions négociées sur un marché actif aux 31 décembre 2024 et 2023, mais qui étaient négociées sur un marché étroit aux 31 décembre 2023 et 2022, respectivement.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

3. OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES

Le Fonds a conclu une entente de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par le Fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le Fonds reçoit en retour une garantie correspondant au minimum à 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est essentiellement constituée de titres à revenu fixe. Au 31 décembre 2024, la valeur des titres prêtés s'élevait à \$ néant et la garantie, à \$ néant (titres prêtés d'une valeur de 8 109 543 \$ et garantie d'une valeur de 8 271 736 \$ au 31 décembre 2023). Le revenu de prêt de titres figurant à l'état du résultat global est présenté déduction faite des frais de prêt de titres perçus par le dépositaire du Fonds.

Le revenu de prêt de titres s'établissait comme suit pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 :

	2024 (\$)	2023 (\$)
Revenu brut de prêt de titres	7 352	2 164
Frais de prêt de titres	(2 573)	(757)
Revenu net de prêt de titres	4 779	1 407
Retenues d'impôts sur le revenu de prêt de titres	-	-
Revenu net tiré du prêt de titres reçu par le Fonds	4 779	1 407
Frais de prêt de titres en pourcentage du revenu brut de prêt de titres	35 %	35 %

4. COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent indiquent quelle aurait été l'incidence nette de l'exercice de la totalité des droits à compensation sur l'état de la situation financière du Fonds.

Actifs et passifs financiers	Montants admis pour la compensation			
	Actif (passif) brut \$	Instruments financiers \$	Garantie reçue/fournie \$	Net \$
31 décembre 2024				
Actifs dérivés – contrats de change à terme	129 978	(129 978)	-	-
Passifs dérivés – contrats de change à terme	(4 475 447)	129 978	2 589 119	(1 756 350)
31 décembre 2023				
Actifs dérivés – contrats de change à terme	5 623 914	-	-	5 623 914
Actifs dérivés – contrats sur différence	8 926	(8 926)	-	-
Passifs dérivés – contrats de change à terme	-	-	-	-
Passifs dérivés – contrats sur différence	(378 163)	8 926	369 237	-

5. AUTRE RISQUE DE PRIX

D'après le coefficient bêta, qui permet de quantifier la relation entre le rendement du Fonds et celui de son indice, si l'indice HFRI ED Merger Arbitrage Index (couvert en dollars canadiens) avait augmenté ou diminué de 5 %, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 5 910 636 \$ (13 094 917 \$ au 31 décembre 2023). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

6. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change reflète l'incidence nette des fluctuations des taux de change, compte tenu des contrats à terme. Monnaies étrangères auxquelles le Fonds était exposé aux 31 décembre 2024 et 2023 :

INSTRUMENTS FINANCIERS					
31 décembre 2024	Monétaires	Non monétaires	Contrats de	Total	Pourcentage de
Monnaie	\$	\$	change à terme	\$	l'actif net
			\$		%
Dollar américain	55 643 787	63 478 944	(118 230 107)	892 624	0,6 %
Exposition nette	55 643 787	63 478 944	(118 230 107)	892 624	0,6 %

INSTRUMENTS FINANCIERS					
31 décembre 2023	Monétaires	Non monétaires	Contrats de	Total	Pourcentage de
Monnaie	\$	\$	change à terme	\$	l'actif net
			\$		%
Dollar américain	66 960 768	69 154 184	(134 311 277)	1 803 675	0,6 %
Exposition nette	66 960 768	69 154 184	(134 311 277)	1 803 675	0,6 %

Si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport aux autres monnaies détenues dans le portefeuille de placements, l'actif net aurait diminué ou augmenté d'environ 44 631 \$ (90 184 \$ au 31 décembre 2023). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

7. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Si la courbe des taux avait évolué en parallèle de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué de 181 940 \$ (552 373 \$ au 31 décembre 2023). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer de ceux de l'analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être important.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, l'exposition du Fonds aux titres de créance, par échéance, était la suivante :

Titres de créance par date d'échéance		31 décembre 2024 (\$)		
	Positions acheteur	Positions vendeur	Total	
Moins de 1 an	75 031 185	-	75 031 185	
De 1 à 3 ans	262 763	-	262 763	
De 3 à 5 ans	198 208	-	198 208	
Total	75 492 156	-	75 492 156	

Titres de créance par date d'échéance		31 décembre 2023 (\$)		
	Positions acheteur	Positions vendeur	Total	
Moins de 1 an	48 027 927	-	48 027 927	
De 1 à 3 ans	5 810 220	-	5 810 220	
De 3 à 5 ans	1 399 186	-	1 399 186	
Total	55 237 333	-	55 237 333	

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

8. RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les titres de créance détenus par le Fonds selon leur notation. La notation de toutes les contreparties aux contrats dérivés était d'au moins A-. La totalité de la trésorerie est détenue auprès d'une institution financière ayant reçu une notation d'au moins A+.

31 décembre 2024				31 décembre 2023			
Notation des obligations	Net	Positions acheteur	Positions vendeur	Notation des obligations	Net	Positions acheteur	Positions vendeur
AAA	52,6 %	52,6 %	0,0 %	AAA	15,6 %	15,6 %	0,0 %
Aucune notation	0,8 %	0,8 %	0,0 %	Aucune notation	2,3 %	2,3 %	0,0 %

Les notations ci-dessus, obtenues auprès d'agences de notation, sont présentées en fonction de leur disponibilité et selon l'ordre hiérarchique suivant :

1) Standard & Poor's, 2) Moody's et 3) Dominion Bond Rating Service.

9. RISQUE DE CONCENTRATION

Le tableau ci-dessous résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 31 décembre 2024 et 2023.

Territoire	% de l'actif net	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
POSITIONS ACHETEUR	109,2 %	55,4 %
Actions canadiennes	5,6 %	3,6 %
Produits financiers	3,5 %	0,0 %
Matériaux	1,8 %	0,0 %
Industrie	0,3 %	0,0 %
Énergie	0,0 %	2,3 %
Services collectifs	0,0 %	1,3 %
Actions mondiales	49,9 %	32,1 %
Titres internationaux	26,7 %	10,6 %
États-Unis	23,2 %	21,5 %
Titres de créance canadiens	16,4 %	4,8 %
Billets à court terme	16,4 %	4,8 %
Titres de créance mondiaux	37,0 %	13,1 %
Billets à court terme	36,2 %	10,8 %
Obligations des États-Unis	0,8 %	2,3 %
Instruments dérivés	0,3 %	1,8 %
POSITIONS VENDEUR	-11,2 %	-13,4 %
Actions canadiennes	-2,7 %	-3,6 %
Produits financiers	-2,4 %	-0,1 %
Matériaux	-0,3 %	0,0 %
Énergie	0,0 %	-2,2 %
Services collectifs	0,0 %	-1,3 %
Actions mondiales	-5,3 %	-9,7 %
Actions américaines	-3,7 %	-9,7 %
Actions internationales	-1,6 %	0,0 %
Instruments dérivés	-3,2 %	-0,1 %

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES PROPRES AU FONDS (SUITE)

10. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le tableau qui suit présente une analyse des passifs financiers du Fonds par catégorie d'échéance, d'après le terme à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans le tableau reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les montants à payer aux porteurs de parts rachetables sont présentés à l'état de la situation financière en tant qu'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et sont payables à vue.

31 décembre 2024 Passifs financiers	À vue \$	Moins de 3 mois \$	Plus de 3 mois \$	Total \$
Positions vendeur	11 364 907	-	-	11 364 907
Rachats à payer	43 083	-	-	43 083
Charges à payer et autres montants à payer	-	479 132	-	479 132
Passifs dérivés	4 488 941	-	-	4 488 941
Découvert	270 214	-	-	270 214

31 décembre 2023 Passifs financiers	À vue \$	Moins de 3 mois \$	Plus de 3 mois \$	Total \$
Positions vendeur	41 138 186	-	-	41 138 186
Rachats à payer	189 397	-	-	189 397
Charges à payer et autres montants à payer	-	647 544	-	647 544
Achats de placements à payer	1 855 963	-	-	1 855 963
Passifs dérivés	420 706	-	-	420 706

11. OPÉRATIONS SUR LES PARTS DU FONDS

Exercices clos les 31 décembre

	2024			2023		
	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie I	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie I
Parts émises et en circulation, à l'ouverture de l'exercice	1 299 571	10 851 949	12 060 642	1 551 777	15 147 788	10 526 861
Parts émises	52 675	2 385 194	-	175 185	2 458 105	10 799 447
Parts réinvesties	21 826	161 766	17 684	50 338	354 696	420 567
Parts rachetées	(328 945)	(3 979 031)	(11 082 579)	(477 729)	(7 108 640)	(9 686 233)
Parts émises et en circulation, à la clôture de l'exercice	1 045 127	9 419 878	995 747	1 299 571	10 851 949	12 060 642
Nombre moyen pondéré de parts détenues au cours de l'exercice	1 146 389	10 008 268	1 297 727	1 364 920	12 472 519	2 820 060

12. COMMISSIONS

Exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)

	2024	2023
Commissions de courtage	165	359
Accords de paiement indirect	24	30

13. REPORTS PROSPECTIFS DE PERTES FISCALES

Au 31 décembre (en milliers de dollars)

	2024	2023
Report prospectif du montant net des pertes en capital	-	-
Report prospectif des pertes autres qu'en capital	2042	116

14. EFFET DE LEVIER

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'exposition globale du Fonds à l'effet de levier a varié entre 10,58 % (8,61 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023) et 26,81 % (44,53 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023) de la valeur liquidative. Au 31 décembre 2024, elle s'élevait à 15,95 % (19,18 % au 31 décembre 2023) de sa valeur liquidative. Les principales sources d'effet de levier ont été les positions vendeur sur découvert, actions et les emprunts sur marge, régis par un accord de courtage de premier ordre conclu avec CIBC.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2024 et 2023

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Picton Mahoney (auparavant, Vertex Liquid Alternative Fund) (le « Fonds ») a été créé le 3 janvier 2019 sous le régime des lois de la Colombie-Britannique et est entré en activité le 17 janvier 2019. Picton Mahoney Asset Management agit à titre de gestionnaire (le « gestionnaire »), de conseiller en valeurs (le « conseiller en valeurs ») et de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le gestionnaire est responsable des activités quotidiennes du Fonds, y compris la gestion du portefeuille de placements du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est le 33, Yonge Street, Suite 320, Toronto (Ontario) M5E 1G4. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (CAD). La publication de ces états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 24 mars 2025.

Le 21 octobre 2019, le gestionnaire et Vertex One Asset Management Inc. (« Vertex »), ancien gestionnaire du Fonds, ont conclu une convention d'achat (la « convention d'achat ») aux termes de laquelle le gestionnaire a acquis le contrat de gestion du Fonds le 13 janvier 2020 (la « transaction »).

Les porteurs de parts du Fonds ont approuvé le changement de gestionnaire lors d'une assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 28 novembre 2019.

De plus amples détails sur la transaction sont présentés dans la circulaire de la direction qui a été envoyée aux porteurs de parts avec la convocation de l'assemblée, comme l'exige la réglementation sur les valeurs mobilières. Cette circulaire est publiée sous le profil du Fonds à l'adresse www.sedarplus.ca. Le gestionnaire est devenu le gestionnaire de fonds de placement et le conseiller en valeurs du Fonds lorsque la transaction a été conclue.

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories ou de séries, et émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Il a créé des parts de catégories A, F et I (auparavant la catégorie O).

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F comportent des frais inférieurs à ceux des parts de catégorie A et sont généralement offertes aux investisseurs détenant des comptes sur honoraires auprès de courtiers ayant obtenu l'autorisation de vendre des parts de cette catégorie. Les parts de catégorie I sont offertes au Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney, à d'autres fonds de placement gérés par le gestionnaire, à des investisseurs institutionnels et à certains autres investisseurs, au gré du gestionnaire. Aucuns frais ne sont associés à cette catégorie pour éviter la duplication des frais. Au 31 décembre 2024, le Fonds comptait trois catégories de parts : A, F et I.

Le Fonds a pour objectif de réaliser des rendements positifs, réguliers, peu volatils et peu corrélés à ceux des marchés des actions, en investissant dans des titres au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays.

Le Fonds répond à la définition d'« organisme de placement collectif alternatif » au sens du Règlement 81-102, car il est autorisé à utiliser des stratégies habituellement interdites aux autres types de fonds communs de placement. Il peut en effet investir, directement ou au moyen de dérivés visés, plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un seul émetteur, emprunter de la trésorerie jusqu'à concurrence de 30 % de sa valeur liquidative à des fins de placement, vendre des titres à découvert (la somme de la trésorerie empruntée et des ventes à découvert étant limitée à 100 % de sa valeur liquidative), et recourir à l'effet de levier au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et de dérivés visés. L'exposition totale du Fonds à ces sources d'effet de levier, calculée conformément à l'article 2.9.1 du Règlement 81-102, ne peut excéder 300 % de sa valeur liquidative.

Le Fonds alternatif fortifié d'arbitrage Plus Picton Mahoney a conclu des contrats de dérivés avec la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») de sorte à faire une place dans son portefeuille aux parts de catégorie I du Fonds (auparavant les parts de catégorie O). Cette opération donne un résultat similaire à celui d'une acquisition directe de parts de catégorie I du Fonds.

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables significatives et les techniques d'évaluation adoptées par les Fonds et utilisées pour établir les présents états financiers sont résumées ci-après.

a) Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments dérivés) à la juste valeur par le biais du résultat net.

b) Classement

ii) Actifs

Le Fonds classe ses placements selon le modèle économique adopté pour la gestion des actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. Les actifs financiers sont gérés et leur rendement est évalué à la juste valeur. Le Fonds privilégie les données sur la juste valeur et s'en sert pour l'évaluation du rendement des actifs et la prise de décision. Il n'a pas opté pour une désignation irrévocable des actions comme étant évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Fonds se composent uniquement des intérêts et du capital. Toutefois, ces titres ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est accessoire à la réalisation des objectifs induits par le modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Passifs

Le Fonds recourt à des ventes à découvert dans le cadre desquelles des titres empruntés sont vendus en prévision d'une baisse de leur valeur de marché. Les ventes à découvert sont aussi utilisées dans diverses opérations d'arbitrage. Les titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et classés dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les contrats dérivés ayant une juste valeur négative sont classés dans les passifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, le Fonds classe tous ses placements dans les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Selon la politique du Fonds, le gestionnaire doit évaluer l'information relative à ces actifs et passifs financiers selon la méthode de la juste valeur, conjointement avec d'autres informations financières pertinentes.

c) Évaluation de la juste valeur

Le Fonds utilise une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux pour présenter la juste valeur fondée sur les données d'entrée utilisées pour évaluer ses placements. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

- Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2024 et 2023

- Niveau 3 – Données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

d) Évaluation des placements et des dérivés

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs, soit les actions, les obligations, les options et les bons de souscription, est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances.

Les titres non cotés sur une bourse reconnue sont évalués de la même manière, sur la base des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus. Les titres pour lesquels une cote ne peut être facilement obtenue seront évalués à la juste valeur établie de bonne foi par le gestionnaire ou des personnes agissant sous sa supervision. Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est calculé selon la méthode du coût moyen.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et fait des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables.

Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

Les parts de fonds d'investissement détenues dans le portefeuille sont évaluées à leur valeur liquidative respective aux dates d'évaluation pertinentes, établies par le gestionnaire, ces valeurs étant les plus facilement et régulièrement disponibles.

Les bons de souscription, les options et les contrats à terme normalisés qui ne sont pas inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués au moyen du modèle de Black-Scholes et de données de marché observables.

Les contrats de change à terme sont évalués à chaque jour d'évaluation sur la base de l'écart entre la valeur du contrat à la date de signature et sa valeur au jour d'évaluation.

L'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présenté à titre de variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme.

Les autres actifs financiers détenus à des fins de perception et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. La juste valeur des autres actifs et passifs financiers évalués au coût amorti correspond approximativement à leur valeur comptable, en raison de leur échéance à court terme.

Montants à recevoir pour les placements vendus et achats de placements à payer

Les montants à recevoir pour les placements vendus et les achats de placements à payer représentent les opérations dont le règlement ou la livraison n'a pas encore eu lieu à la date de clôture de l'état de la situation financière. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti par la suite. Chaque date de clôture, les Fonds doivent évaluer la correction de valeur pour montants à recevoir pour les placements vendus et achats de placements à payer à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur comptabilisée correspond au montant des pertes de crédit attendues pour douze mois. Une correction de valeur peut être nécessaire si la contrepartie éprouve des difficultés financières importantes ou qu'elle risque de s'engager dans un processus de faillite ou de restructuration financière, ou en cas de défaut de paiement. Si le risque de crédit d'un actif augmente au point qu'il soit considéré comme déprécié, les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute, ajustée pour tenir compte de la correction de valeur. Le gestionnaire a établi que tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 30 jours et toute détérioration importante de la qualité de crédit d'une contrepartie représentent une augmentation significative du risque de crédit. Tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 90 jours est considéré comme déprécié.

e) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'une institution financière canadienne et inscrite à la juste valeur.

f) Garantie

La garantie en trésorerie fournie par le Fonds est présentée au poste « Trésorerie, cédée en garantie » de l'état de la situation financière. Lorsque la garantie n'est pas en trésorerie, si la contrepartie à laquelle elle a été cédée peut – selon le contrat ou conformément aux usages – vendre ou réaffecter l'actif en garantie, le Fonds classe cet actif dans le poste « Placements, cédés en garantie », poste distinct de l'état de la situation financière. Si la contrepartie n'est pas autorisée à vendre ou à réaffecter l'actif en garantie, celui-ci est présenté dans les notes annexes.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2024 et 2023

g) Opérations de placement et constatation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date où elles ont lieu. Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro, pour lesquelles l'amortissement est fait selon la méthode linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ni des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro. Les revenus, les charges communes et les gains (pertes) sont attribués à chaque catégorie du Fonds selon sa part proportionnelle de la valeur liquidative totale. Les intérêts et coûts d'emprunt et les charges de dividendes sur les ventes à découvert sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les placements et les dérivés.

Le Fonds comptabilise les distributions provenant de placements dans des fonds d'investissement sous-jacents en tant que telles et à la date de distribution.

h) Évaluation des parts du Fonds

La valeur liquidative du Fonds est calculée à la clôture d'un jour normal de bourse (normalement 16 h, heure de l'Est) chaque jour où la Bourse de Toronto (TSX) est ouverte (la « date d'évaluation »). La valeur liquidative du Fonds est calculée en dollars canadiens, et les parts sont libellées en dollars canadiens.

Les parts du Fonds sont réparties entre les catégories A, F et I. Chaque catégorie se compose de parts de valeur égale. Lorsque vous investissez dans le Fonds, vous achetez des parts d'une catégorie en particulier du Fonds. La valeur liquidative par part est calculée pour chaque catégorie de parts (le « prix par part »). Le prix par part est le prix utilisé pour la totalité des achats, substitutions, reclassements et rachats de parts d'une catégorie (y compris les achats effectués lors du réinvestissement des distributions). Le prix auquel des parts sont émises ou rachetées est fondé sur le premier prix par part applicable établi après la réception de l'ordre d'achat ou de rachat.

Le prix par part de chaque catégorie du Fonds est calculé en établissant la juste valeur des placements et des autres actifs attribués à une catégorie, et en soustrayant du montant obtenu les passifs attribués à cette catégorie. On obtient ainsi la valeur liquidative de la catégorie. Le prix par part d'une catégorie est obtenu en divisant la valeur liquidative de cette catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie qui sont détenues par les investisseurs.

Les achats et les rachats de parts sont comptabilisés par catégorie, mais les actifs attribués à l'ensemble des catégories d'un Fonds sont mis en commun afin de créer un seul fonds à des fins de placement.

Chaque catégorie assume sa quote-part des coûts du fonds, ainsi que des frais de gestion et de la rémunération au rendement. Le prix par part varie d'une catégorie à l'autre parce que les coûts liés au fonds, les frais de gestion et la rémunération au rendement varient d'une catégorie à l'autre.

Tout ordre relatif à une souscription, à un reclassement, à une substitution ou à un rachat reçu après 16 h (heure de l'Est) un jour d'évaluation sera traité le jour d'évaluation suivant.

i) Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar

canadien. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en monnaie étrangère est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres libellés en monnaie étrangère et les revenus et charges connexes sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de ces opérations.

Les gains et pertes de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie et les autres actifs et passifs » et les gains et pertes de change sur les autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements, les options et les contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme ».

j) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie du Fonds correspond à l'augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette catégorie au cours de l'exercice.

k) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts marginaux résultant directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement et qui comprennent les frais et commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont passés en charges et inscrits au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

l) Effet de levier

L'effet de levier se produit lorsqu'un Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour aboutir à une exposition qu'il ne saurait obtenir autrement.

L'exposition globale du Fonds à l'effet de levier correspond à la somme des éléments suivants : i) la valeur de marché des positions vendeuse; ii) le montant en trésorerie emprunté aux fins de placement; et iii) la valeur notionnelle des positions en dérivés, compte non tenu des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture. Cette exposition ne doit pas excéder 300 % de la valeur liquidative du Fonds.

Le Fonds a obtenu auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines restrictions établies dans le Règlement 81-102, qui auraient restreint sa capacité à utiliser l'effet de levier par l'emprunt, les ventes à découvert ou les instruments dérivés. Le Fonds peut effectuer des placements dont la valeur globale est supérieure à sa valeur liquidative. Par conséquent, lorsque les décisions de placement prises sont incorrectes, les pertes qui en découlent sont plus élevées que pour un portefeuille investissant uniquement dans des positions en compte sans effet de levier, comme les portefeuilles des fonds d'actions classiques. Par ailleurs, les stratégies d'investissement par effet de levier peuvent augmenter le taux de rotation du portefeuille ainsi que les coûts de transactions et le coût d'impact, les intérêts et les autres coûts et charges.

Le Fonds a également obtenu une dispense lui permettant d'effectuer des ventes à découvert et des emprunts de trésorerie pour une valeur combinée maximale de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur à la limite imposée par le Règlement 81-102 aux organismes de placement collectif traditionnels et aux organismes de placement collectif alternatifs.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2024 et 2023

m) Emprunts sur marge

Les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transactions. Ils sont par la suite évalués au coût amorti et tout écart est comptabilisé dans l'état du résultat global au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a une facilité d'emprunt sur marge à des fins de placement lui permettant d'emprunter jusqu'à 50 % de sa plus récente valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables. La facilité d'emprunt n'a pas d'échéance et porte intérêt au taux canadien du financement à un jour, majoré d'un pourcentage convenu avec CIBC. Elle peut être réglée par le Fonds, à son gré, sans pénalité. Les titres détenus auprès de CIBC constituent la garantie des emprunts sur marge. Au 31 décembre 2024, la valeur totale des titres détenus en garantie était de 108 375 095 \$ (107 800 175 \$ au 31 décembre 2023). Les emprunts sur marge auprès de CIBC sont remboursables à vue. La valeur comptable des emprunts sur marge, qui se rapproche de leur juste valeur, est présentée au poste « Emprunts sur marge » dans l'état de la situation financière. Pour l'exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, les montants minimum et maximum empruntés par le Fonds sur cette facilité d'emprunt ont respectivement été de zéro et de 7 199 995 \$ (24 147 574 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

n) Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Picton Mahoney a établi que tous les fonds sous-jacents dans lesquels le Fonds investit sont des entités structurées non consolidées. Dans le cadre de cette évaluation, Picton Mahoney a examiné le fait que la prise de décision sur les activités des fonds sous-jacents ne dépend pas des droits de vote ou des droits similaires du Fonds et d'autres investisseurs des fonds sous-jacents.

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents qui ont pour objectifs d'offrir un revenu et un potentiel de croissance du capital à court, moyen ou long terme. Les fonds sous-jacents peuvent recourir à l'emprunt, dans le respect de leurs objectifs de placement. Les fonds sous-jacents financent leurs activités en émettant des parts rachetables qui sont remboursables au gré du porteur et qui donnent à ce dernier le droit de recevoir une participation proportionnelle dans l'actif net du fonds sous-jacent concerné. La participation du Fonds dans des fonds sous-jacents, aux 31 décembre 2024 et 2023, consistant en des parts rachetables, est comptabilisée à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Cette participation représente l'exposition maximale du Fonds dans ces fonds sous-jacents. Le Fonds ne fournit pas de soutien financier important supplémentaire ou autre aux fonds sous-jacents et ne s'est pas engagé à le faire. La variation de la juste valeur de chaque fonds sous-jacent pour la période est comptabilisée au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, des options et des contrats de change à terme » de l'état du résultat global.

o) Compensation

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans le bilan lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le droit juridiquement exécutoire ne doit pas être conditionnel à des événements futurs et doit être exécutoire

dans le cours normal des activités et en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite de la société ou de la contrepartie.

p) Normes comptables futures

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Pour la préparation des présents états financiers, la direction a eu recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de certains actifs et passifs à la date de clôture et sur les montants de certains revenus et de certaines charges de la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds pour la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif, dont des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché.

En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par le gestionnaire, indépendamment de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds peut considérer comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question.

4. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'équipe de gestion des placements examine et rééquilibre régulièrement et continuellement le portefeuille afin de maintenir le rapport risque/rendement cible. Les portefeuilles associés à chaque stratégie sont examinés les uns par rapport aux autres et comparativement à leur indice de référence. Les pondérations par secteur et par type de titre font également l'objet d'analyses. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2024 et 2023

Voir les notes propres au Fonds pour des informations sur les risques liés aux instruments financiers du Fonds.

Risque de prix :

Le Fonds investit dans des instruments financiers et prend des positions dans des titres inscrits à la cote d'une bourse ou négociés hors cote, qui peuvent comprendre des dérivés. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Fonds détenait des actions positions acheteur et vendeur de sociétés ouvertes dont les titres sont activement négociés sur une bourse reconnue. Les actions sont exposées au risque de prix résultant des incertitudes liées à l'évolution des cours des instruments (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Les ventes à découvert comportent certains risques, notamment le risque que la vente à découvert d'un titre expose le Fonds à des pertes si la valeur du titre augmente. Toute vente à découvert crée le risque d'une perte théoriquement illimitée, car le cours du titre sous-jacent peut théoriquement augmenter à l'infini et entraîner une hausse, pour le Fonds, des coûts d'achat des titres servant à couvrir la position à découvert. En outre, pour effectuer une vente à découvert, un Fonds doit emprunter des titres. Rien ne garantit que le prêteur des titres n'en exigera pas le remboursement avant que le Fonds souhaite le faire, l'obligeant éventuellement à emprunter les titres auprès d'un autre prêteur ou de les acheter sur le marché à un prix moins intéressant. De plus, l'emprunt de titres entraîne le paiement d'une commission, qui pourrait augmenter pendant la période d'emprunt, ce qui augmenterait les frais liés à la stratégie de vente à découvert. Rien ne garantit non plus que le titre vendu à découvert puisse être racheté, compte tenu des contraintes de l'offre et de la demande sur les marchés. Finalement, afin de maintenir les rapports appropriés entre les positions acheteur et les positions vendeur d'un Fonds, le gestionnaire pourrait devoir acheter ou vendre des titres à découvert à des prix non intéressants. Le risque maximal découlant des instruments financiers détenus en position acheteur est fonction de la juste valeur de ces instruments.

Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la trésorerie et les titres détenus par le Fonds et les montants à payer ou à recevoir de courtiers soient en monnaie autre que le dollar canadien ou qu'ils soient exposés à une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Les titres étrangers sont libellés en devises et leurs prix sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds pour déterminer la juste valeur. Par conséquent, les fluctuations de change auront une incidence sur la valeur liquidative de chaque catégorie.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt découle de l'investissement dans des instruments financiers portant intérêt et de la possibilité que la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur de tels instruments financiers. Les variations de taux d'intérêt ont une faible incidence sur la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme du marché. Les variations des taux d'intérêt du marché ont aussi une influence sur les cours de marché. En outre, les variations des taux d'intérêt du marché peuvent influencer sur les coûts d'emprunt des positions vendeur détenues par le Fonds.

Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaillance est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement au titre d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus

par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation. Le recours à des dépositaires et des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue sur les autres actifs financiers au coût amorti, le gestionnaire tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Aux 31 décembre 2024 et 2023, tous les montants à recevoir pour les placements vendus, les dividendes à recevoir, les montants à recevoir du gestionnaire, les dépôts auprès de courtiers pour les titres vendus à découvert et la trésorerie étaient détenus par des contreparties ayant une bonne qualité de crédit et devaient être réglés dans un délai maximum d'une semaine. Le gestionnaire pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Le Fonds n'a donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable.

Afin de surveiller la qualité de crédit des titres de créance sous-jacents non notés, le gestionnaire réalise sa propre évaluation de crédit au moyen de recherches internes pour une variété d'instruments qui ne sont pas notés par les agences publiques. Il évalue les principales données financières des émissions et les caractéristiques structurelles des instruments afin de calculer une notation implicite pour chacun des placements. La majorité des titres non notés évalués par le gestionnaire de placements ont une notation équivalente à la notation BBB/Baa. La notation BBB/Baa est la notation la plus basse que peut avoir une obligation de catégorie investissement. Une obligation de catégorie investissement comporte une probabilité de défaillance relativement faible.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne puisse disposer de trésorerie suffisante pour régler ses paiements. Le Fonds investit principalement dans des titres liquides qui sont facilement réalisables sur un marché actif, ce qui est indispensable si le Fonds doit financer des rachats quotidiens dans le cadre de ses activités. Le Fonds peut à l'occasion investir dans des titres de négociation restreinte dans le cadre de placements privés, bien que ce type de placement ne représente pas une part importante de sa valeur liquidative. Le Fonds peut aussi maintenir une réserve de trésorerie pour les rachats dans le cours normal des activités. Tous les passifs du Fonds arrivent à échéance dans un an ou moins. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des instruments financiers dans une même catégorie, qu'il s'agisse d'une région, d'un type d'actif ou du secteur.

Risque d'effet de levier :

Le Fonds a obtenu auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense de certaines restrictions établies dans le Règlement 81-102, qui auraient restreint sa capacité à utiliser l'effet de levier par l'emprunt, les ventes à découvert ou les instruments dérivés. Le Fonds peut effectuer des placements dont la valeur globale est supérieure à sa valeur liquidative. Par conséquent, lorsque les décisions

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2024 et 2023

de placement prises sont incorrectes, les pertes qui en découlent sont plus élevées que pour un portefeuille investissant uniquement dans des positions en compte sans effet de levier, comme les portefeuilles des fonds d'actions classiques. Par ailleurs, les stratégies d'investissement par effet de levier peuvent augmenter le taux de rotation du portefeuille ainsi que les coûts de transactions et le coût d'impact, les intérêts et les autres coûts et charges.

Conformément à la dispense, l'exposition brute globale du Fonds, qui équivaut à la somme i) de la valeur de marché totale des positions en compte du Fonds; ii) de la valeur de marché totale des ventes à découvert d'actions, de titres à revenu fixe et d'autres actifs du portefeuille; et iii) de la valeur notionnelle totale des positions en dérivés visés, à l'exception des positions en dérivés visés utilisées à des fins de couverture, ne doit pas excéder le triple de la valeur liquidative du Fonds. Lorsque l'exposition brute globale excède le triple de la valeur liquidative du Fonds, celui-ci doit, le plus rapidement possible dans des conditions commercialement raisonnables, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener cette exposition au triple de sa valeur liquidative ou moins.

Risque géopolitique :

Des événements imprévisibles comme les opérations militaires, le terrorisme, les tarifs douaniers, les barrières commerciales, les catastrophes naturelles et les pandémies pourraient freiner le commerce mondial et générer de la volatilité et des inquiétudes à l'égard de la liquidité sur plusieurs marchés. Par ailleurs, de tels événements pourraient fortement perturber les chaînes d'approvisionnement, l'activité économique, les marchés boursiers à l'échelle mondiale et les émetteurs dans lesquels le Fonds investit, ce qui influencerait sur la performance du Fonds.

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds correspond aux parts émises et en circulation, ainsi qu'à la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts participants. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions de placements, tels qu'ils sont décrits dans le prospectus du Fonds, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence externe en matière de capital.

6. TRANSACTIONS SUR PARTS RACHETABLES

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts aux conditions fixées par le gestionnaire. Dans le futur, d'autres catégories peuvent être offertes à d'autres conditions, notamment des modalités différentes en matière de frais, de rémunération des courtiers et de niveaux minimaux de souscription. Chaque part d'une catégorie représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette catégorie.

Le Fonds est ouvert aux nouveaux investisseurs et aux achats de parts supplémentaires quotidiennement. Les parts du Fonds sont offertes à la valeur liquidative par part de la catégorie, calculée à la date d'évaluation applicable. Le placement initial minimal dans le Fonds est de 2 000 \$ pour toutes les catégories. Le gestionnaire peut toutefois, à son gré, accepter une souscription initiale inférieure, à condition que, dans chaque cas, l'émission de parts relativement à une telle souscription soit autrement dispensée des exigences en matière de prospectus prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les placements minimaux subséquents sont de 500 CAD, sous réserve de la législation en valeurs mobilières applicable. Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises sans valeur nominale. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part fondée sur la valeur liquidative par part du Fonds à la date de rachat. Le Fonds n'impose aucune restriction ou condition spécifique en matière de capital pour les

souscriptions et les rachats d'actions autres que celles décrites ci-dessus. Les fluctuations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et dans les notes propres à chaque Fonds.

IAS 32 *Instruments financiers* : Comptabilisation et évaluation exige que les parts d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les parts du Fonds ont été classées dans les passifs financiers. Le Fonds comporte diverses séries de parts dont les frais de gestion sont différents et qui, par conséquent, n'ont pas des caractéristiques identiques. Toutes les parts ayant le même rang de subordination, elles ne répondent pas aux exigences d'IAS 32 et ne peuvent donc pas être classées dans les capitaux propres.

7. DISTRIBUTIONS

À la fin de chaque exercice, le Fonds compte distribuer à ses porteurs de parts son revenu net et ses gains en capital nets réalisés, le cas échéant, afin de ne pas être assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), compte tenu des pertes et de tout remboursement au titre des gains en capital.

Toutes les distributions annuelles versées sur les parts de catégories A, F et I seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires.

8. IMPÔTS

Le Fonds est une « fiducie de fonds commun de placement » et, conséquemment, le montant de son revenu pour l'année est assujéti à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi, y compris les gains en capital nets imposables réalisés, moins la tranche qu'il déduit au titre du montant payé ou à payer aux porteurs de parts au cours de l'année. Le Fonds utilise le plein montant disponible pour déduction chaque année dans le calcul de son revenu imposable annuel. En conséquence, à condition qu'il verse des distributions à même son revenu net et ses gains en capital nets réalisés, il n'est en général pas assujéti à l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Comme le Fonds ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôts différés dans l'état de la situation financière.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pour des périodes allant jusqu'à 20 ans et déduites des revenus imposables futurs. Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment et déduites des gains en capital imposables des années ultérieures. Pour des renseignements sur les reports prospectifs de pertes fiscales, voir la note 13 des notes propres au Fonds.

Le Fonds est tenu d'inclure dans son revenu pour chaque année d'imposition tous les dividendes qu'il a reçus durant cette année et tous les intérêts qui s'accumulent en sa faveur jusqu'à la fin de l'année ou qu'il a le droit de recevoir ou qu'il reçoit avant la fin de l'année, sauf si ces intérêts ont été inclus dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition antérieure. Pour calculer son revenu, le Fonds tient compte des reports prospectifs de pertes, de remboursements au titre des gains en capital et des frais déductibles, dont les frais de gestion.

Les gains et les pertes réalisés par le Fonds à la disposition des titres seront généralement déclarés à titre de gains et de pertes en capital. En vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, le Fonds fera un choix qui permettra à l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ D'ARBITRAGE PICTON MAHONEY

NOTES ANNEXES

Aux 31 décembre 2024 et 2023

la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, d'être considérés comme des gains ou des pertes en capital du Fonds. En règle générale, les gains et les pertes réalisés par le Fonds sur les dérivés et les ventes à découvert de titres (autres que des titres canadiens) seront traités comme des revenus ou des pertes du Fonds, sauf lorsqu'un dérivé est utilisé pour couvrir des titres détenus à titre de capital, dans la mesure où il existe un lien suffisant et sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt. La question de savoir si les gains ou les pertes réalisés par le Fonds relativement à un titre donné (à l'exception d'un titre canadien) sont à titre de revenu ou de capital repose principalement sur des considérations factuelles. Les pertes subies par le Fonds au cours d'une année d'imposition ne peuvent être attribuées aux porteurs de parts, mais le Fonds peut les déduire au cours des années ultérieures conformément à la Loi de l'impôt.

9. CHARGES D'EXPLOITATION

Le gestionnaire est responsable des activités quotidiennes du Fonds. Le Fonds paie ses propres charges d'exploitation, exception faite des frais de publicité et des frais liés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, notamment, les frais et commissions de courtage, les taxes et impôts, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les honoraires du Comité d'examen indépendant (le « CEI »), les coûts et frais liés au CEI, les droits de garde, les charges d'intérêts, les frais d'exploitation, les frais d'administration, les coûts des systèmes, les coûts des services aux investisseurs et les coûts des rapports financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs, ainsi que des prospectus, des notices annuelles et des aperçus des fonds.

Toutes les charges, à l'exception des charges propres à chaque catégorie, sont réparties entre les catégories du Fonds selon la quote-part du total de la valeur liquidative du Fonds revenant à chaque catégorie. Le gestionnaire peut, à l'occasion, renoncer à une partie des frais devant lui être versés et des charges devant lui être remboursées. Une telle renonciation n'a toutefois aucune incidence sur le droit du gestionnaire aux frais et charges ultérieurement comptabilisés.

Honoraires de l'auditeur

En ce qui concerne l'audit des fonds gérés par le gestionnaire qui sont des entités d'intérêt public, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient à 355 133 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les honoraires liés à d'autres services s'élevaient à 319 757 \$.

10. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

a) Frais de gestion

Le Fonds paie au gestionnaire des frais de gestion pour les services qu'il lui fournit. Les frais de gestion sont différents pour chaque catégorie de parts. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds, majorés des taxes applicables, et versés le dernier jour ouvrable de chaque trimestre civil. Ces frais sont différents pour chaque catégorie de parts du Fonds. Les frais de gestion annuels payables par le Fonds au gestionnaire pour les parts de catégories A et F sont respectivement de 2,00 % et de 1,00 %. Les frais de gestion des parts de catégorie I du Fonds sont négociés et payés directement par l'investisseur, et n'excéderont pas les frais de gestion des parts de catégorie A du Fonds.

Distributions sur frais de gestion

Le gestionnaire peut, à son gré, convenir d'abaisser les frais de gestion en deçà du montant qu'il est autrement en droit de percevoir pour les porteurs de parts qui détiennent, sur une période donnée, un nombre minimum de parts ou qui satisfont à d'autres critères qu'il détermine de temps à autre. Dans une telle situation, un montant correspondant à l'écart entre les frais de gestion habituellement perçus et les frais réduits payables par le Fonds sera versé régulièrement par le Fonds aux porteurs de parts concernés, à titre de distributions sur frais de gestion. Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré et à tout moment, de mettre fin aux frais de gestion, ou de les modifier.

b) Rémunération au rendement

Le gestionnaire a droit à une rémunération au rendement sur les parts de catégories A et F, qui correspond à 15 % de l'excédent du rendement total d'une catégorie de parts sur le seuil de performance précédent de cette catégorie. Un seuil de performance est établi chaque jour où une rémunération au rendement est versée; il est fondé sur la valeur liquidative du Fonds à cette date, après déduction de tous les frais et charges. Aucune rémunération au rendement n'est versée jusqu'à ce que la valeur liquidative, ajustée pour tenir compte de toute distribution effectuée depuis que le seuil de performance a été fixé, excède ce seuil de performance. Le seuil de performance augmente à perpétuité et ne peut être abaissé. Un déficit est comptabilisé chaque jour où le Fonds n'excède pas le seuil de performance et aucune rémunération au rendement n'est comptabilisée tant que le Fonds n'a pas dépassé le seuil de performance. Aucune rémunération au rendement n'est versée sur les parts de catégorie I. La rémunération au rendement est calculée et comptabilisée (et devient exigible) quotidiennement, de sorte que, dans la mesure du possible, le prix d'une part un jour donné tient compte de toute rémunération au rendement à verser à la fin de cette journée. Elle est versée trimestriellement. Le gestionnaire se réserve cependant le droit de changer la période sur laquelle une rémunération au rendement peut lui être versée par le Fonds.

La rémunération au rendement est assujettie aux taxes applicables. Le gestionnaire ne peut modifier la politique de versement de la rémunération au rendement sans qu'un préavis d'au moins 60 jours ne soit donné aux porteurs de parts. Il se réserve cependant le droit de changer la période sur laquelle une rémunération au rendement peut lui être versée par le Fonds.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, une rémunération au rendement totalisant 870 386 \$ a été versée (466 877 \$ au 31 décembre 2023).

c) Frais et charges de Fonds de Fonds

Lorsqu'un Fonds investit dans un fonds sous-jacent, celui-ci peut payer des frais de gestion, une rémunération au rendement et d'autres charges qui s'ajoutent aux frais et charges payés par le Fonds. Les frais et charges du fonds sous-jacent auront une incidence sur le ratio des frais de gestion du Fonds. Le Fonds ne versera pas de frais de gestion ni de rémunération au rendement si, selon toute vraisemblance, ces frais s'ajoutent à ceux qu'un fonds sous-jacent paierait pour le même service. De plus, il ne paiera pas de frais d'acquisition, de frais de rachat ni de frais d'opérations à court terme pour l'achat ou le rachat de parts de tout fonds sous-jacent géré par le gestionnaire. En ce qui concerne les autres fonds sous-jacents, il ne versera aucuns frais si, selon toute vraisemblance, ces frais s'ajoutent à ceux qu'un investisseur paierait pour tout fonds sous-jacent.

Aux 31 décembre 2024 et 2023

11. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture de l'exercice, des changements au sein des politiques et de l'administration américaines ont entraîné des modifications des accords commerciaux entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, comme il l'avait été annoncé. Les possibles modifications des accords commerciaux existants, l'imposition de nouveaux tarifs douaniers et de tarifs de rétorsion, ou l'accroissement des barrières commerciales en général pourraient exacerber l'incertitude quant à l'économie et aux marchés. Si une évolution importante du marché venait à se concrétiser, elle pourrait avoir une incidence sur la performance et les placements sous-jacents du Fonds.

**THINK AHEAD.
STAY AHEAD.**

A horizontal bar composed of several segments of varying shades of gray, spanning the width of the page.

PICTON MAHONEY ASSET MANAGEMENT – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Adresse de la société

Picton Mahoney Asset Management

33, Yonge Street, Suite 320
Toronto (Ontario)
Canada M5E 1G4

Téléphone : 416 955-4108

Numéro sans frais : 1 866 369-4108

Télécopieur : 416 955-4100

Courriel : service@pictonmahoney.com

www.pictonmahoney.com

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

18, York Street, Suite 2500
Toronto (Ontario)
Canada M5J 0B2

Administration du Fonds et agent des transferts

Picton Mahoney Funds

A/S Fiducie RBC Services aux investisseurs

Services aux actionnaires

155, Wellington Street West, 3^e étage

Toronto (Ontario)

Canada M5V 3L3